



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
VILLE DE BOIS-DES-FILION**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion tenue le **20 janvier 2026** à compter de **19 h 30**, à l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Denis Bourgeois
Aurélie Lemieux
Marc-Antoine Aubertin
Gilbert Guérette
Ginette Gagné Stoklosa
Benoist Latour

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles Bélanger.

Monsieur Sylvain Rolland, directeur général et Madame Marie-Renée Houde, greffière sont également présents.

1. ADMINISTRATION.....

2026-01-001

Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin

Et résolu :

D'OUVRIR la présente séance ordinaire à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-002

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-après :

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025;
- 1.4 Ratification du rapport de la commission d'administration du 16 décembre 2025;
- 1.5 Approbation de la liste des comptes à payer – Décembre 2025;
- 1.6 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs et dépôt d'un état des résultats de fonctionnement réel – Décembre 2025;
- 1.7 Procuration à l'étude *Notaire Beauchamps, Cyr inc.* – Autorisation de signature de la servitude d'utilité publique à intervenir en faveur d'Hydro-Québec – Lots 2 295 127 et 2 295 128 (Fabrique de la Paroisse Saint-Luc);
- 1.8 Autorisation préalable aux membres du conseil d'assister aux Assises annuelles de l'UMQ;
- 1.9 Approbation – Budget 2026 004183 – Office municipal d'habitation de la Rive-Nord;



- 1.10 Désignation du maire Charles Bélanger à titre de représentant – *Tricentris*;
- 1.11 Autorisation préalable à Madame la conseillère Aurélie Lemieux à participer au projet d'appui aux stratégies et dynamisation;

2. CONTRATS / MANDATS / ACHATS

- 2.1 Fin de contrat et approbation des ajustements de coût – Contrat 2020-007 – Exploitation et entretien des postes de pompage des eaux usées – Durée de 5 ans;
- 2.2 Fin de contrat 2022-038 – Fourniture de main-d'œuvre journalière – Service des travaux publics et environnement - Durée de trois (3) ans;
- 2.3 Fin du contrat 2023-044 – Vidange des puisards et nettoyage sous pression des conduites d'égout sanitaire - Années 2024 et 2025;
- 2.4 Fin du contrat 2024-003 – Entretien arboricole;
- 2.5 Fin du contrat 2025-015 – Entretien des terrains de soccer;
- 2.6 Fin du contrat 2025-024 – Réhabilitation des regards 1-RS-004 et 1-RS-042;
- 2.7 Octroi du contrat 2026-PGS - Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour les suites applicatives de PG Solutions;

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Fin de la période de probation de Sandra-Pier Paris-Asselin à titre de coordonnatrice en gestion contractuelle et assistante-greffière;
- 3.2 Congé sans solde demandé par Dominic Tessier;
- 3.3 Modification de la structure administrative du Service de sécurité incendie;

4. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Implantation de nouveaux panneaux de signalisation sur la rue Charbonneau et la 26^e Avenue;
- 4.2 Demande de subvention – Entretien de Sentier transcanadien;
- 4.3 Autorisation de signature - Contrat de services aux membres utilisateurs avec Tricentris pour un kiosque d'information - Journée Ville Fleurie;
- 4.4 Dépôt de projet à la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du 2^e appel de programmation *Accélérer la transition climatique locale* – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat;

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Demande de dérogation mineure 2025-DM-033 (694, boulevard Adolphe-Chapleau);
- 5.2 Demande de P.I.I.A. numéro 2025-PIIA-060;
- 5.3 Demande d'exemption pour une case de stationnement manquante - 694, boulevard Adolphe-Chapleau;

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Admission de l'organisme *Les filles d'Isabelle de Bois-des-Filion* - Politique d'admissibilité et de soutien aux organismes;

7. SÉCURITÉ INCENDIE

8. AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT / PROCÉDURES

9. AUTRES DISPOSITIONS

10. AFFAIRES NOUVELLES

COMMUNICATION DU MAIRE



COMMUNICATION DES CONSEILLERS

QUESTIONS DU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-003

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-004

Ratification du rapport de la commission d'administration du 16 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, les commissions d'administration doivent rendre compte de leurs travaux et de leurs recommandations au moyen d'un rapport signé par le président;

CONSIDÉRANT QUE nul rapport d'une commission d'administration n'a d'effet s'il n'est ratifié ou adopté par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette

Et résolu :

DE RATIFIER le rapport de la commission d'administration de la Ville de Bois-des-Filion tenue le 16 décembre 2025, tel que rédigé;

DE RENDRE EXÉCUTOIRE les recommandations qui y sont inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-005

Approbation de la liste des comptes à payer – Décembre 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer du 10 décembre 2025 au 20 janvier 2026 comprenant :

- Les paiements par chèque totalisant 398 731,23 \$ et ceux par dépôts directs totalisant 1 338 339,24 \$. Ils portent les numéros 43447 à 43680;
- Les paiements par débits directs totalisant 1 427 387,22 \$ et un montant de 151,24 \$ a été annulé ;

Le montant total des déboursés se chiffre à 3 164 306,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-01-006

Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs et dépôt d'un état des résultats de fonctionnement réel – Décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 1022, portant sur *le contrôle et le suivi budgétaire et délégrant certains pouvoirs à des employés municipaux*, le trésorier doit déposer mensuellement la liste des dépenses par approbateurs au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même règlement, le trésorier doit déposer mensuellement un état des résultats de fonctionnement réel au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

DE PRENDRE ACTE du dépôt par le directeur des finances et trésorier de la liste de toutes les dépenses autorisées par approbateurs et de l'état des résultats de fonctionnement réel du mois de décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-007

Procuration Notaire Beauchamps, Cyr inc. – Autorisation de signature de la servitude d'utilité publique à intervenir en faveur d'Hydro-Québec – Lots 2 295 127 et 2 295 128 (Fabrique de la Paroisse Saint-Luc)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé une entente d'établissement de servitude pour bornes de recharge de véhicules électriques en faveur d'*Hydro-Québec*, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la *Fabrique de la Paroisse Saint-Luc*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bois-des-Filion détient un droit d'emphytéose et étant connu et désigné comme les lots 2 295 127 et 2 295 128 du Cadastre du Québec, *(ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale)* circonscription foncière de Terrebonne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

QUE la Ville accorde une servitude d'utilité publique à *Hydro-Québec* contre une partie des lots 2 295 127 et 2 295 128 du Cadastre du Québec appartenant à la *Fabrique de la Paroisse Saint-Luc*;

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes;

QU'un membre de l'étude *Notaires Beauchamp, Cyr inc.* soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'*Hydro-Québec* ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-008

Autorisation préalable aux membres du conseil d'assister aux Assises annuelles de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalablement à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant suivant les tarifs prévus au règlement 1013 et ses amendements;



CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Aurélie Lemieux et Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin désirent assister aux Assises annuelles de l'UMQ qui auront lieu du 13 au 15 mai 2026 au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette

Et résolu :

D'AUTORISER Madame la conseillère Aurélie Lemieux et Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin à assister aux Assises annuelles de l'UMQ qui auront lieu du 13 au 15 mai 2026 au Centre des congrès de Québec et à dépenser, en conséquence, un montant n'excédant pas celui qui est fixé par le règlement 1013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-009

Approbation - Budget 2026 004183 - Office municipal d'habitation de la Rive-Nord

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a transmis à l'Office municipal d'habitation de la Rive-Nord son budget approuvé le 1^{er} décembre 2025 pour l'année financière 2026;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Société d'habitation du Québec, la Ville doit approuver ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'APPROUVER le budget 2026 004183 de l'Office municipal d'habitation de la Rive-Nord fixant les dépenses à 11 366 983 \$ et le déficit à 5 187 741 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-010

Désignation du maire Charles Bélanger à titre de représentant de la Ville de Bois-des-Filion - Tricentris

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bois-des-Filion est membre de la coopérative *Tricentris* et qu'un représentant doit être désigné pour la représenter auprès de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

DE DÉSIGNER le maire Charles Bélanger à titre de représentant de la Ville de Bois-des-Filion auprès de la coopérative *Tricentris*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-01-011

Autorisation préalable à Madame la conseillère Aurélie Lemieux à participer au projet d'appui aux stratégies de dynamisation

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalablement à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant suivant les tarifs prévus au règlement 1013 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Aurélie Lemieux désire assister aux activités avec *Rues Principales* dans le cadre du projet d'appui aux stratégies de dynamisation qui auront lieu les 12 février 2026 à Granby et 21 mai 2026 à Gatineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

D'AUTORISER Madame la conseillère Aurélie Lemieux à assister aux activités avec *Rues Principales* dans le cadre du projet d'appui aux stratégies de dynamisation qui auront lieu les 12 février 2026 à Granby et 21 mai 2026 à Gatineau et à dépenser, en conséquence, un montant n'excédant pas celui qui est fixé par le règlement 1013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. CONTRATS / MANDATS / ACHATS.....

2026-01-012

Fin de contrat et approbation des ajustements de coût – Contrat 2020-007 – Exploitation et entretien des postes de pompage des eaux usées – Durée de 5 ans

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2020-007 octroyé à *Nordikeau inc.* est terminé;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux travaux publics est satisfait des services rendus et recommande de prononcer la fin du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les clauses du contrat numéro 2020-007 comprennent un ajustement du prix du contrat selon l'indice des prix à la consommation (IPC) et que la résolution numéro 2020-09-327 octroi le contrat pour un montant de trois cent quatorze mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (314 592,98 \$), taxes incluses, montant ne comprenant pas les ajustements annuels selon l'IPC;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements du contrat selon l'IPC représentent un montant total de vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-un dollars et trente-six cents (29 881,36 \$), taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

DE PRONONCER la fin du contrat numéro 2020-007 concernant l'exploitation et l'entretien des postes de pompage des eaux usées pour une durée de cinq (5) ans;

D'AUTORISER les ajustements de coût tel que prévu au contrat pour une somme additionnelle de vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-un dollars et trente-six cents (29 881,36 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-01-013

Fin du contrat 2022-038 – Fourniture de main-d'œuvre journalière - Service des travaux publics et environnement - Durée de trois (3) ans

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2022-038 octroyé à *Extra Multi Ressources* est terminé;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux travaux publics est satisfait des services rendus et recommande de prononcer la fin du contrat;

CONSIDÉRANT QU'*Extra Multi Ressources* avait fourni une garantie d'exécution au montant de sept mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars et trente-cinq cents (7 588,35 \$) pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette

Et résolu :

DE PRONONCER la fin du contrat numéro 2022-038 concernant la fourniture de main-d'œuvre journalière pour le Service des travaux publics et environnement pour une durée de trois (3) ans;

D'AUTORISER la libération de la garantie d'exécution à *Extra Multi Ressources* au montant de sept mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars et trente-cinq cents (7 588,35 \$), et ce, conditionnellement à la fourniture de tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-014

Fin du contrat 2023-044 – Vidange des puisards et nettoyage sous pression des conduites d'égout sanitaire - Années 2024 et 2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2023-044 octroyé à 9409-6575 Québec inc. (*EVO Environnement*) est terminé;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux travaux publics est satisfait des services rendus et recommande de prononcer la fin du contrat;

CONSIDÉRANT QUE 9409-6575 Québec inc. (*EVO Environnement*) avait fourni une garantie d'exécution au montant de douze mille six cent quarante-et-un dollars et cinquante-neuf cents (12 641,59 \$) pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

DE PRONONCER la fin du contrat numéro 2023-044 concernant la vidange des puisards et nettoyages sous pression des conduites d'égout sanitaire pour les années 2024 et 2025;

D'AUTORISER la libération de la garantie d'exécution à 9409-6575 Québec inc. (*EVO Environnement*) au montant de douze mille six cent quarante-et-un dollars et cinquante-neuf cents (12 641,59 \$) et ce, conditionnellement à la fourniture de tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-015

Fin du contrat 2024-003 – Entretien arboricole

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2024-003, concernant l'entretien arboricole, octroyé à *Service d'Arbres Nature inc.*, est terminé depuis le 31 décembre 2025;



CONSIDÉRANT QUE l'horticulteur et adjoint technique est satisfait des services rendus et recommande de prononcer la fin du contrat;

CONSIDÉRANT QUE *Service d'Arbres Nature inc.* avait fourni une garantie d'exécution de trois mille cinq cents dollars (3 500,00 \$) pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

DE PRONONCER la fin du contrat numéro 2024-003, concernant l'entretien arboricole, et ce, en date du 31 décembre 2025;

D'AUTORISER la libération de la garantie d'exécution à *Arbres Nature inc.* au montant de trois mille cinq cents dollars (3 500,00 \$), et ce, conditionnellement à la fourniture de tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-016

Fin du contrat 2025-015 – Entretien des terrains de soccer

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2025-015, concernant l'entretien des terrains de soccer, octroyé à *Pelouse Santé inc.*, est terminé depuis le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'horticulteur et adjoint technique est satisfait des services rendus et recommande de prononcer la fin du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

DE PRONONCER la fin du contrat numéro 2025-015, concernant l'entretien des terrains de soccer, et ce, en date du 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-017

Fin du contrat 2025-024 – Réhabilitation des regards 1-RS-004 et 1-RS-042

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2025-024 octroyé à *Soleno Service inc.* est terminé;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux travaux publics est satisfait des services rendus et recommande de prononcer la fin du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette

Et résolu :

DE PRONONCER la fin du contrat numéro 2025-024 concernant la réhabilitation des regards 1-RS-004 et 1-RS-042.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-01-018

Octroi du contrat 2026-PGS - Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour les suites applicatives de PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et le soutien des applications *Finances, Territoire et Services en ligne*, de *PG Solutions*, sont essentiels afin de permettre à la Ville d'effectuer ses activités administratives de façon continue;

CONSIDÉRANT QUE *PG Solutions* a transmis à la Ville les factures pour la fourniture de ces services pour l'année 2026, au montant total de quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingts dollars et vingt-quatre cents (93 780,24 \$), taxes incluses, et que le chef de la Division des technologies de l'information en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat, qui découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à la protection de droits exclusifs tels que les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, peut être octroyé de gré à gré en vertu du paragraphe 6^o-b) de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'OCTROYER le contrat numéro 2026-PGS, concernant l'entretien et le soutien des applications *Finances, Territoire et Services en ligne* pour l'année 2026, à *PG Solutions*, au montant total de quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingts dollars et vingt-quatre cents (93 780,24 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER le paiement des factures CESA62701, CESA63344, CESA63741 et CESA64006 à *PG Solutions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES.....

2026-01-019

Fin de la période de probation de Sandra-Pier Paris-Asselin à titre de coordonnatrice en gestion contractuelle et assistante-greffière

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2025-07-297, Sandra-Pier Paris-Asselin a été embauchée, à la fonction de coordonnatrice en gestion contractuelle et assistante-greffière, et ce, en date du 15 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE selon son contrat de travail, Sandra-Pier Paris-Asselin était assujettie à une période de probation de six (6) mois complets de travail;

CONSIDÉRANT QUE Sandra-Pier Paris-Asselin a complété sa période de probation avec succès en date du 15 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la greffière, se déclare satisfaite du rendement de Sandra-Pier Paris-Asselin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

DE METTRE FIN à la période de probation de Sandra-Pier Paris-Asselin en date du 15 janvier 2026;

DE CONFIRMER Sandra-Pier Paris-Asselin à titre de coordonnatrice en gestion contractuelle et assistante-greffière, le tout conformément aux modalités prévues au contrat de travail, à durée déterminée, intervenu entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-01-020

Congé sans solde demandé par Dominic Tessier

CONSIDÉRANT QUE Dominic Tessier a présenté une demande de congé sans solde en date du 28 décembre 2025 pour la période allant du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande est présentée conformément à l'article 28.1 de la convention collective du syndicat des pompiers du Québec, section locale Bois-des-Filion, SCFP 7139 actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette

Et résolu :

D'AUTORISER Dominic Tessier à prendre un congé sans solde du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-021

Modification de la structure incendie

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée concernant la structure du Service de sécurité incendie démontre que plusieurs responsabilités actuellement assumées par les capitaines cadres correspondent davantage à des fonctions opérationnelles de premier niveau exercées par des lieutenants;

CONSIDÉRANT QUE le poste de lieutenant syndiqué s'inscrit dans les pratiques observées dans plusieurs services incendie comparables au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin

Et résolu :

D'AUTORISER l'abolition des postes de capitaine, et ce, au plus tard le 31 décembre 2027;

D'AUTORISER la création des postes de lieutenant syndiqué à compter du 5 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS.....

2026-01-022

Implantation de nouveaux panneaux de signalisation sur la rue Charbonneau et la 26^e Avenue

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 65 du chapitre 18 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut décréter la signalisation routière par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE la fluidité de la circulation de la rue Charbonneau peut être améliorée;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation à l'intersection de la 26^e Avenue et de la rue Hilaire peut être améliorée pour des raisons de sécurité;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

DE DÉCRÉTER la mise en place et le maintien d'un panneau interdisant le stationnement sur la rue Charbonneau, du côté sud, sur 40 mètres à partir de l'intersection de la 36^e Avenue;

DE DÉCRÉTER la mise en place et le maintien de deux panneaux d'arrêt, sur la 26^e Avenue en direction nord et sud, à l'intersection de la rue Hilaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-023

Demande de subvention – Entretien de Sentier transcanadien

CONSIDÉRANT QU'une aide financière sous le volet « Infrastructure et adaptation » est disponible pour l'entretien du Sentier transcanadien traversant la Ville de Bois-des-Filion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville estime que le montant lié à l'entretien du Sentier transcanadien sur son territoire s'élève à environ cinq mille six cents dollars (5 600,00 \$) et que l'aide financière disponible peut contribuer jusqu'à 50% de ces frais;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation est requise afin de permettre au coordonnateur aux travaux publics de procéder à la demande d'aide financière et de signer l'entente de contribution auprès de la société du Sentier transcanadien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

D'AUTORISER le coordonnateur aux travaux publics à présenter une demande d'aide financière sous le volet « Infrastructure et adaptation » et à signer, pour et au nom de la Ville de Bois-des-Filion, l'entente de contribution dans le cadre du Fonds catalyseur du Sentier de la société du Sentier transcanadien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-024

Autorisation de signature - Contrat de services aux membres utilisateurs avec Tricentris pour un kiosque d'information - Journée Ville Fleurie

CONSIDÉRANT QUE, lors de la Journée Ville Fleurie, la présence d'un kiosque de *Tricentris* permettra de sensibiliser les participants aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de service avec *Tricentris*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-01-025

Dépôt de projet à la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du 2^e appel de programmation Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat

CONSIDÉRANT l'appel de programmations dans le cadre du volet 2 du programme **Accélérer la transition climatique locale** (ATCL), qui est ouvert depuis le 3 décembre 2025, et se poursuivra jusqu'au 30 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet appel de programmations vise à appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climat approuvés ou partiellement approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a élaboré son Plan d'adaptation aux changements climatiques et que ce dernier a été accepté par le MELCCFP en tant que plan partiel du Plan climat, par lettre datée du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le plan approuvé permet à la MRC de déposer une programmation de projets, découlant de ce plan, au volet 2 du programme lors d'appel de programmations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bois-des-Filion souhaite déposer un projet dans le cadre de cet appel de programmation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus du plan climat partiel de la MRC approuvé par le MELCCFP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

DE DEMANDER à la MRC d'inscrire le projet à sa programmation dans le cadre du volet 2 du 2^e appel de programmation **Accélérer la transition climatique locale** (ATCL), qui est ouvert depuis le 3 décembre 2025, et se poursuivra jusqu'au 30 janvier 2026;

DE S'ENGAGER à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui y sont applicables;

DE S'ENGAGER, si une aide financière est obtenue, à ce que la Ville paie tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;

D'AUTORISER Emmanuel Teolis, directeur du Service des infrastructures et bâtiments à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT.....

2026-01-026

**Refus - Dérogation mineure numéro 2025-DM-033
(694, boulevard Adolphe-Chapleau)**

Le maire explique que la présente dérogation mineure a pour but de demande d'autoriser le retrait d'une (1) case de stationnement existante.

Aucun commentaire de la part des personnes présentes et aucun écrit n'a été transmis concernant cette demande de dérogation mineure.



CONSIDÉRANT QUE l'avis et la recommandation défavorables du comité consultatif d'urbanisme sur la demande de dérogation mineure numéro 2025-DM-033;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande n'est pas conforme aux dispositions du Règlement numéro 7600 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la loi et que tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre sur ladite demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin

Et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure numéro 2025-DM-033 présentée par Enroco Romanin concernant le retrait d'une (1) case de stationnement existante pour l'immeuble situé au 694, boulevard Adolphe-Chapleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-027

Demande de P.I.I.A. numéro 2025-PIIA-060

CONSIDÉRANT la demande de P.I.I.A. suivante :

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2025-PIIA-060	Construction Yvon Duperron inc.	2 295 025
	41, 24 ^e Avenue (adresse projetée : 39, 24 ^e Avenue)	
Demande		
Nouvelle implantation et la construction d'une habitation unifamiliale isolée		

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 décembre 2025 et que ledit comité recommande d'approuver la demande déposée, et ce, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du chapitre II du Règlement municipal numéro 7700 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

D'APPROUVER la demande de P.I.I.A. ci-dessus énumérée aux conditions suivantes :



Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2025-PIIA-060	Construction Yvon Duperron inc.	2 295 025
	41, 24 ^e Avenue (adresse projetée : 39, 24 ^e Avenue)	
Conditions d'approbation		
<ul style="list-style-type: none">- Le niveau du terrain existant ne soit pas modifié à moins d'avis contraire d'un professionnel;- Les déblais de la fondation soient retirés en totalité du terrain;- Les travaux de raccordement aux services municipaux soient réalisés par le requérant, le tout à ses frais;- L'ensemble des travaux incluant l'aménagement paysager, la plantation des arbres et les aires de stationnement soient terminés dans un délai de six (6) mois à partir de l'occupation du bâtiment;- Une garantie financière équivalente aux travaux déclarés dans la demande de permis de construction, soit déposée au moment de l'émission du permis. <p>Advenant le défaut du requérant d'exécuter la réalisation du projet dans le délai convenu et/ou de manière conforme aux plans approuvés, la Ville, après avoir donné un préavis d'un (1) mois au requérant afin qu'il remédie aux incohérences, conservera la somme donnée en garantie à titre de dommages-intérêts liquidés découlant du non-respect des engagements du requérant.</p>		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-028

Demande d'exemption pour une case de stationnement manquante - 694, boulevard Adolphe-Chapleau

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 694, boulevard Adolphe-Chapleau (lot 6 346 758) souhaite construire une marquise en cour avant du commerce;

CONSIDÉRANT QUE la marquise empiètera sur trois (3) cases de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de cases de stationnement exigé pour le commerce excède le nombre minimal de cases exigé;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) cases de stationnement seront relocalisées;

CONSIDÉRANT QU' une (1) case de stationnement sera retirée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.1.5 du Règlement de zonage numéro 7200 prévoit des normes sur le nombre minimal de cases de stationnement requis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.1.7 du Règlement de zonage numéro 7200 prévoit qu'un citoyen peut être exempté de fournir le nombre minimal de cases de stationnement en payant une compensation financière;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est établie à 10 000 \$ pour chaque case de stationnement manquante, soit un total de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin

Et résolu :

D'APPROUVER la demande d'exemption présentée par le propriétaire du 694, boulevard Adolphe-Chapleau pour une case de stationnement manquante en payant une compensation financière d'un montant de 10 000 \$, le tout conformément à l'article 5.1.7 du Règlement de zonage 7200, et ce, suivant le plan d'implantation préparé par *DKA architectes inc.* préparé le 1^{er} décembre 2025 et portant le numéro A100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-01-029

6. LOISIRS / CULTURE.....

Admission de l'organisme Les filles d'Isabelle de Bois-des-Filion - Politique d'admissibilité et de soutien aux organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bois-des-Filion s'est dotée d'une *Politique d'admissibilité et de soutien aux organismes* par souci de conformité et de transparence dans le soutien accordé aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Les filles d'Isabelle de Bois-des-Filion* a dûment rempli le formulaire d'admissibilité et a fourni tous les documents demandés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Les filles d'Isabelle de Bois-des-Filion* respecte les critères d'évaluation de la *Politique d'admissibilité et de soutien aux organismes*, tel que les attentes face à la Ville, le dédoublement de l'offre de service et la plus-value aux citoyens de Bois-des-Filion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

D'AUTORISER l'admission de l'organisme *Les filles d'Isabelle de Bois-des-Filion* par cette résolution, au niveau de l'échelon 8 tel qu'indiqué dans la *Politique d'admissibilité et de soutien aux organismes* et ce, jusqu'au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE.....

8. AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS / PROCÉDURES.....

9. AUTRES DISPOSITIONS.....

10. AFFAIRES NOUVELLES.....

COMMUNICATION DU MAIRE.....

COMMUNICATION DES CONSEILLERS.....

QUESTIONS DU PUBLIC.....

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), une période de questions est tenue au bénéfice des personnes présentes.





2026-01-030

Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

DE LEVER la présente séance ordinaire à 20 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHARLES BÉLANGER
MAIRE

MARIE-RENÉE HOUDE, OMA
GREFFIÈRE

Aucune valeur juridique

ANNEXE A

QUESTIONS DU PUBLIC

François Tousignant, 222, place du Rivage

Question : Dans le cadre du prolongement de l'autoroute 19, en direction vers le Nord, à l'intersection de l'Érablière, est-ce que le virage à gauche sera toujours autorisé malgré la construction du bâtiment sur le terrain vague ?

Réponse : Il n'y a aucun changement dans la position de la Ville et nous continuerons à plaider notre cause auprès du MTQ. La solution retenue, pour le moment, est le carrefour giratoire.

Claude Monette, 18, place des Affluents

Question : Le trottoir dans place du parc, il y a un manque au niveau du déneigement. Des gens marchent actuellement dans la rue et cette dernière est très étroite.

Réponse : Nous en avons pris bonne note et le dossier sera vérifié par le comité de circulation ou par la direction générale.

Benoit Hamel, 59, 35^e Avenue

Question : Est-ce que les bacs de recyclage seront réduits ?

Réponse : Le concept d'ÉcoEntreprise est de modifier la couleur, mais non la grosseur du bac.

Question : Concernant l'occupation du Centre sportif, soit le bowling. Est-ce qu'il y a des projets pour retirer la salle de quilles ?

Réponse : Aucune décision n'a été prise, nous n'avons aucune annonce à faire sur ce sujet-là.

Robert Gauthier, 322 rue Hilaire

Question : Les allées à la salle de quilles sont souvent malpropres, la personne qui est présente n'est peut-être pas adéquate.

Réponse : Il y a une réflexion globale au niveau de la salle de quilles tant au niveau du personnel que de l'équipement qui est vieillissant.

Julien Cloutier, 361, Omer-Roy

Question : Le calendrier de collecte et les comptes de taxes ont des caractères trop petits.

Réponse : Nous avons eu les commentaires précédemment et le conseil envisage de modifier le tout pour la prochaine année.

Normand Beaulé, 344 Adolphe-Chapleau

Question : Est-ce qu'il y a un règlement concernant les quadriporteurs ?

Réponse : Actuellement, il n'y a rien dans la réglementation, mais le Service de police est en ce moment à procéder à la révision de la réglementation (quadriporteurs, vélos électriques, trottinettes électriques).